**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Panama**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 3 novembre 2020 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais remercier la délégation du Panama pour la présentation de son rapport.

La France encourage les autorités panaméennes à prendre les mesures nécessaires pour consolider le système démocratique et pour garantir la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. La France invite les autorités panaméennes à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Prendre toutes les mesures pour rendre effectives les réformes récemment adoptées relatives au système judiciaire ;

2. Assurer l’accès des femmes et des filles aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, y compris en dépénalisant l’avortement ;

3. Garantir la protection et la promotion des droits des personnes LGBTI et prendre toutes les mesures pour garantir leur inclusion sans discrimination au sein de la société, y compris sur le marché du travail et dans l’accès aux soins de santé ;

4. Prendre les mesures nécessaires pour atténuer le recours aux détentions préventives et améliorer les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires du pays ;

5. Garantir la liberté de la presse, notamment en cessant les pressions politiques sur les médias et les attaques contre les journalistes.

Je vous remercie./.